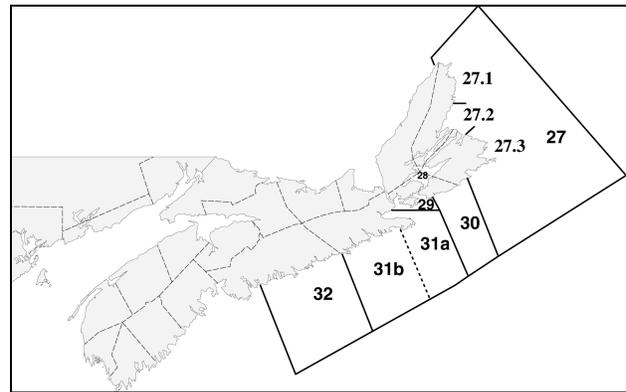


## Crabe commun de l'est de la Nouvelle-Écosse

### Renseignements de base

Le crabe commun (*Cancer irroratus*) a une large carapace ovale dotée de chaque côté de neuf «dents» marginales lisses. Il se concentre dans les eaux de moins de 20 m de profondeur et préfère les fonds sablonneux, quoiqu'on puisse le trouver sur tous les types de substrat. La mue a lieu surtout en avril et en mai. Chez les femelles et les mâles précoces, la maturité survient vers 25 mm et 40 mm de largeur de carapace (LC), respectivement. La maturité moyenne se produit à une LC de 50 à 57 mm chez la femelle et de 65 à 75 mm chez le mâle. L'extrusion des oeufs semble se produire à la fin d'octobre. Une femelle de 60 mm de LC peut porter 125 000 oeufs, tandis qu'une femelle de 90 mm de LC peut en porter 500 000. Les larves qui éclosent des oeufs, le printemps ou l'été suivant, restent à l'état planctonique (nageant librement) pendant 5 à 8 semaines, selon la température. Les mâles grandissent davantage que les femelles et atteignent une largeur maximale de carapace de 150 mm (par rapport à 110 mm pour les femelles). Le crabe commun parvient à la taille commerciale en cinq à six ans environ. Il vit approximativement huit ans. Le crabe commun de taille inférieure à la taille réglementaire est une proie courante du homard.

Le crabe commun est généralement capturé accessoirement dans la pêche du homard. Dans certaines zones, il est couramment utilisé comme appât pour capturer le homard. Son prix n'est pas élevé et la viabilité économique de la pêche repose en bonne part sur ses faibles coûts d'exploitation et sur ses taux de prises relativement hauts.



### Sommaire

- Les débarquements de la pêche sélective du crabe commun au large de la côte est de la Nouvelle-Écosse (ZPH 27-32) ont quintuplé de 1994 à 1999.
- Il est difficile de quantifier les retraits que représentent les prises accessoires de crabe commun dans la pêche du homard, mais ils pourraient facilement équivaloir à ceux de la pêche sélective. Tant qu'on ne les connaît pas, on ne peut évaluer la viabilité biologique de la pêche sélective.
- Si on considère que les taux de prises au casier sont un indice de l'abondance, il y a un épuisement local du stock de crabe commun dans certaines zones.
- L'absence de changement dans la taille du crabe commun capturé au casier de 1996 à 1999 indique cependant le contraire. Elle donne à croire que l'exploitation n'a pas changé la structure de tailles du stock, à supposer qu'un tel changement puisse se refléter dans les prises au casier.
- Dans la pêche sélective, il conviendrait de faire porter un plus grand effort de pêche (p. ex. par des taux de participation accrus, des permis ou des casiers supplémentaires) dans les zones peu exploitées, afin qu'on soit mieux en mesure d'évaluer le potentiel de la pêche sélective du crabe commun.

## La pêche

La pêche exploratoire du crabe commun dans l'est de la Nouvelle-Écosse a commencé en 1993 par l'octroi d'un permis. En 1999, 27 bateaux la pratiquaient activement. Les permis de pêche exploratoire sont répartis selon les zones de pêche du homard (ZPH). On a subdivisé la ZPH 27 pour encourager l'exploration de lieux de pêche possibles du crabe commun. Cette espèce est aussi capturée et gardée comme prise accessoire dans la pêche du homard. Certains des crabes communs ainsi capturés sont vendus et d'autres servent directement à appâter les casiers.

Les **principales dispositions réglementaires** comprennent un nombre limité de permis, une largeur de carapace (LC) minimale de 102 mm, l'interdiction de garder les femelles, un nombre maximal de 150 casiers et des saisons de pêche fixées hors de la saison de pêche du homard. Les retraits dus aux prises accessoires dans la pêche du homard se limitent aussi aux crabes mâles de LC supérieure à 102 mm.

Les **débarquements**, qui étaient sporadiques avant la pêche exploratoire, ont quintuplé depuis 1994, principalement dans la ZPH 27.2. On a peu de renseignements sur le poids de crabe commun gardé dans la pêche du homard.

### Débarquements (tm)

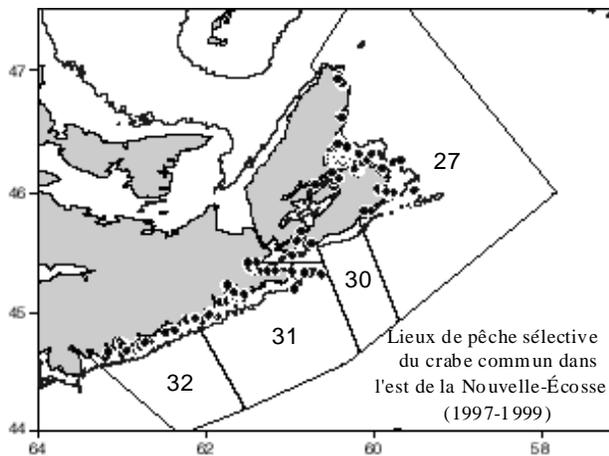
	27.1	27.2	27.3	29	31A	31B	32	Total
1984	0	0	0	0	0	0	0	0
1985	0	0	0	0	0	0	0	0
1986	0	0	0	0	0	0	0	0
1987	0	9	0	6	5	0	0	20
1988	0	30	0	0	15	0	0	45
1989	0	2	1	0	5	0	0	8
1990	0	0	0	0	0	0	0	0
1991	0	0	0	0	0	0	0	0
1992	0	0	0	0	2	0	0	2
1993	0	0	0	0	1	0	0	1
1994	0	37	14	0	4	0	0	55
1995	0	60	55	0	25	3	2	145
1996	4	78	20	0	10	2	4	118
1997	7	84	29	1	21	6	12	160
1998	9	171	38	2	11	10	36	277
1999	10	152	39	2	35	3	10	251*

\* chiffres provisoires

L'**effort** a augmenté depuis 1994, mais il demeure faible à modéré dans la plupart des zones.

	Année	27.1	27.2	27.3	29	31a	31b	32	TOT
Nombre de bateaux en activité	1994	-	2	2	-	1	1	-	6
	1995	-	2	1	-	-	-	-	3
	1996	1	6	3	1	1	-	-	12
	1997	1	6	6	2	2	3	4	24
	1998	3	8	4	2	2	4	3	26
	1999	2	8	5	2	4	3	3	27
Nombre moyen de jours de pêche	1994	-	38	25	-	2	18	-	-
	1995	-	57	19	-	-	-	-	-
	1996	8	19	18	1	9	-	-	-
	1997	10	16	17	2	21	9	13	-
	1998	14	26	25	11	17	4	20	-
	1999	13	32	21	10	15	5	14	-

Les **lieux de pêche** englobent une bonne partie de la côte, quoique certains secteurs de cette dernière soient inexploités et certains autres peu exploités.



### État de la ressource

Il n'y a pas de relevé indépendant de la pêche pour cette espèce. La présente évaluation est fondée sur les taux de prises et la composition des prises selon la taille dans la pêche commerciale au casier. Les casiers sont très sélectifs et la capturabilité des crustacés est influencée par divers facteurs. Les données sur les taux de prises n'ont pas encore été normalisées selon le pêcheur, le type d'engin, la zone et la saison; la normalisation serait difficile parce que les variables importantes ne sont connues que pour un petit sous-ensemble de données. La variation dans le taux de prises et la composition des prises selon la taille est probablement partiellement imputable à des facteurs autres que l'abondance du crabe commun.

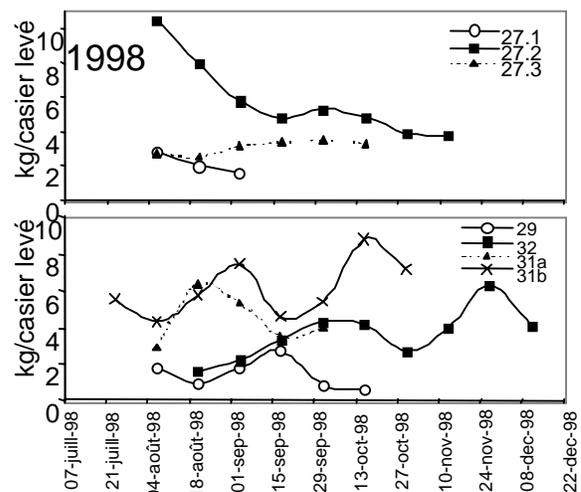
La variation du **taux de prises** au cours des cinq dernières années est due en partie aux pêcheurs et aux types de casier différents. On note certains signes de déclin ces deux dernières années. Dans cinq des sept zones, le taux de prises moyen de 1998-1999 était inférieur à celui de 1996-1997.

### Taux de prises (kg par casier levé)

Année	27.1	27.2	27.3	29	31a	31b	32
1994	-	5,0	3,7	-	4,5	5,4	-
1995	-	4,6	1,5	-	-	-	-
1996	4,3	6,6	3,1	4,2	9,0	-	-
1997	7,3	7,2	2,5	5,6	5,4	4,7	4,4
1998	2,2	6,4	3,1	1,2	4,5	6,6	3,6
1999	3,3	4,4	2,6	1,2	4,8	5,2	2,3

Les taux de prises en cours de saison diminuent dans certaines zones, mais ils ne présentent pas de tendance; ils augmentent même dans d'autres zones. L'année 1998 est typique des trois dernières années.

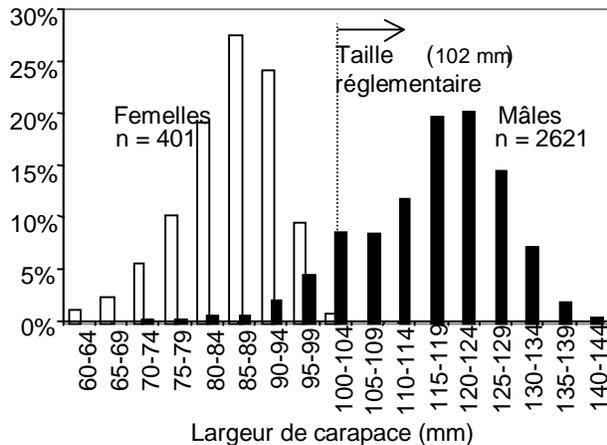
### Taux de prises sur deux semaines



Il semble y avoir un épuisement local du stock de crabe commun, si on considère que les taux de prises sont un indice de l'abondance.

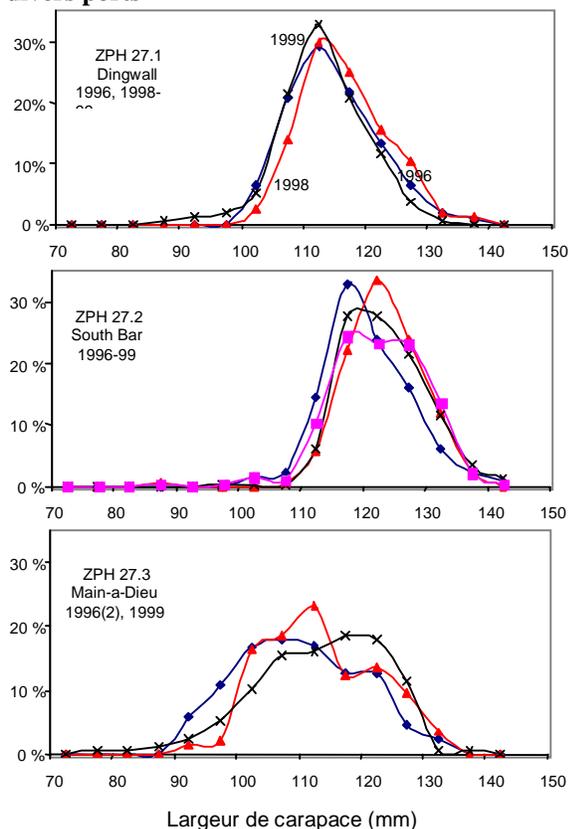
Comme les **femelles** sont plus petites que les mâles, les casiers sont beaucoup moins aptes à les retenir.

**Prises au casier en mer, ZPH 27  
(10 échantillons, 1996-1999)**



**La taille des mâles** dans les prises au casier en mer varie d'une zone à une autre, mais elle ne présente pas de changement dans trois zones de 1996 à 1999.

**Prises de crabes mâles au casier en mer pour divers ports**



Il semble que les retraits de crabe commun n'ont pas influé sur la structure de tailles de la population, à supposer qu'un changement dans cette structure puisse être reflété dans la composition des prises de la pêche commerciale au casier.

Les **prises accessoires** de homard dans la pêche sélective du crabe commun s'échelonnent entre 0 et 12 par 100 casiers levés, selon la zone et probablement selon la période de l'année et le type de casier. Bien que certains modèles de casier réduisent les prises accessoires, ils semblent aussi réduire les prises de crabes réglementaires. Il convient de faire d'autres études sur les modèles de casier qui réduisent les prises accessoires de homard.

**Sources d'incertitude**

On ne connaît pas les retraits totaux de crabe commun dans l'est de la Nouvelle-Écosse, faute de renseignements sur les prises accessoires des pêcheurs de homard. Il ressort de renseignements anecdotiques que les pêcheurs de homard gardent peu de crabe commun dans certaines zones (p.ex. dans la ZPH 27.1), mais que dans d'autres zones, certains casiers à homard sont mouillés spécifiquement pour capturer du crabe commun destiné à servir d'appât. Les retraits totaux pourraient bien équivaloir à ceux de la pêche sélective, et ils pourraient augmenter ou diminuer en fonction de facteurs économiques.

**Perspectives**

Quoique l'effort de pêche sélective soit relativement bas, et que les femelles et les mâles reproducteurs de < 102 mm de LC soient bien protégés, la viabilité de la pêche dépend de la quantité de crabe commun retirée par les pêcheurs de homard. Si les retraits représentés par les prises accessoires

devaient augmenter, les taux de prises de la pêche sélective diminueraient, ce qui pourrait occasionner une surpêche.

### ***Considérations de gestion***

Le crabe commun fait l'objet d'une pêche sélective et d'une capture accessoire dans la pêche du homard. L'effort potentiel des pêcheurs de homard est de loin supérieur à celui de la pêche sélective. La quantité de retraits due à la pêche du homard est une information fondamentale nécessaire à l'évaluation des stocks de crabe commun. Tant qu'on ne la connaît pas, on ne peut évaluer la viabilité biologique de la pêche. Il faudrait encourager les pêcheurs de homard à déclarer leurs prises accessoires, qu'elles soient utilisées directement comme appât ou vendues.

En ce qui concerne la pêche sélective, les dispositions de gestion comme celles qui concernent le modèle de casier devraient rester souples pour refléter l'aspect de développement de cette pêche. Il est nécessaire de faire d'autres études sur les modèles de casier qui limitent les prises accessoires de homard. Il conviendrait aussi de faire porter un plus grand effort de pêche (p. ex. par des taux de participation accrus, des permis ou des casiers supplémentaires) dans les zones peu exploitées, afin qu'on soit mieux en mesure d'évaluer le potentiel de la pêche sélective du crabe commun.

### ***Autres considérations***

Les petits crabes communs sont une composante essentielle de l'alimentation du homard et de certains poissons de fond côtiers. La pêche sélective est axée sur les grands crabes, qui ne représentent pas une source alimentaire importante. L'effet des retraits de crabe commun sur la production de homard et d'autres espèces est donc

probablement faible, tant qu'on ne récolte pas les petits crabes communs et que les retraits sont inférieurs au niveau de surpêche.

La pêche du crabe commun vise uniquement les crabes mâles (comme d'ailleurs toutes les pêches de crabe au Canada) et certains craignent que cela limite la production future d'oeufs si on a besoin des grands mâles pour s'accoupler avec les femelles. De plus amples recherches sont nécessaires à ce sujet.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements,***

communiquer M. John Tremblay  
avec : Division des invertébrés  
Institut océanographique de Bedford  
C. P. 1006  
Dartmouth (N.-É.), B2Y 4A2  
Tél. : (902) 426-3986  
Fax : (902) 426-1862  
Courriel : tremblaj@mar.dfo-mpo.gc.ca

### ***Références***

Tremblay, M.J. and A. Reeves. 2000. Rock crab off Eastern Nova Scotia: stock status and evaluation of exploratory fishery. MPO, *Secrétariat canadien pour l'évaluation des stocks Doc. de rech.* 2000/023.

Distribué par le :

Bureau du processus consultatif régional des  
provinces Maritimes

Ministère des Pêches et des Océans

C.P. 1006, Succ. B203

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Canada B2Y 4A2

Téléphone : 902-426-7070

Courriel : myrav@mar.dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas)

ISSN : 1480-4921

*An English version is available on request at  
the above address.*



***La présente publication doit être citée  
comme suit :***

MPO, 2000. Crabe commun de l'est de la  
Nouvelle-Écosse. MPO – Sciences,  
Rapport sur l'état des stocks C3-  
05(2000).